

2026/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.12
8.2 – Aide sociale

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉPÔNE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heure trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elsa SERRANO, Vice-Présidente.

Présents :

Mesdames Elsa SERRANO, Isabelle ROMAIN, Hélène LACAILLE, Danièle MOTTIN, Nicole RIZAT,
Messieurs Emmanuel BOLLE, Laurent ANDRIEU, Michel CUTTY, Patrick JASLIER.

Absents ayant donné procuration :

Madame Vanessa DE OLIVEIRA à Madame Elsa SERRANO

Absents excusés :

Mesdames Jeanne HALAUNBRENNER, Vanessa DE OLIVEIRA, Isabelle GOUSSET
Monsieur Anthony HOLLAND

DATE DE LA CONVOCATION :

15/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	13
Présents	9
Votants	10

DATE D'AFFICHAGE :

15/04/2026

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le conseil d'administration,

Vu l'accès au grade supérieur dans leur cadre d'emploi d'un agent remplissant les conditions d'ancienneté au 1^{er} juillet 2026 pour le grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

2026/
Commune d'Épône
Conseil d'Administration du 28/04/2026 – Délibération n° 26.04.12
8.2 – Aide sociale

ADOPTÉ les modifications du tableau des emplois telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

FILIERES, CADRES D'EMPLOI et GRADES	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATION	NOUVEL EFFECTIF
	AUTORISE	POURVU		
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi des Assistants Socio-éducatifs				
Assistants Socio-éducatifs	1	1	-1	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	+1	1

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines

Le 04/05/2026

Et publié/affiché le 04/05/2026



Elsa SERRANO

Vice-Présidente du C.C.A.S